# CONTRAT D'OBJECTIFS 2007- 2011 Collège Nonnenbruch à LUTTERBACH

#### **OBJECTIFS**:

Faisant suite aux travaux de concertation puis d'élaboration du contrat d'objectifs conduits par le conseil pédagogique, l'équipe de direction et l'autorité académique, les acteurs s'engagent à oeuvrer pour :

- 1- Maintenir les taux de passage en 2<sup>nde</sup> GT et valoriser la voie technologique
  - o taux de passage brut en 2<sup>nde</sup> GT
  - o taux de passage par rapport à l'évolution des CSP
  - o augmenter le taux de passage dans les filières scientifiques et techniques
  - o taux de redoublement
- 2- Atteindre les compétences du socle commun
  - o évolution des compétences
  - o taux de réussite aux examens DNB et taux d'élèves présentés au CFG
  - o taux de redoublement
- 3- Assurer le développement de l'autonomie de l'élève
  - o nombre de travaux individuels et collectifs (type IDD)
  - o nombre d'élèves assurant régulièrement leur travail personnel
  - o nombre de rendez-vous parents/professeurs

#### STRATEGIES :

Valoriser les compétences du socle commun en privilégiant

- le travail interdisciplinaire soutenu
- la mobilisation des équipes pour offrir un cadre pédagogique solide

Valoriser la filière technologique auprès des familles et avec les enseignants

- développer la liaison collège/lycée avec visites d'établissements et immersions préparées
- favoriser l'équilibre garçons/filles dans la filière
- renforcer la culture scientifique et technique

### Prendre en compte l'hétérogénéité du public des classes

- mise en place des PPRE et évaluation de leur efficacité
- développer le soutien en 6<sup>ème</sup>
- construire des parcours individualisés pour anticiper les redoublements

### Promouvoir l'autonomie de l'élève dans une dimension éducative et pédagogique

- développer le travail individuel chez l'élève (méthodes et suivi d'élèves)
- favoriser le sens du travail personnel
- développer les échanges avec les parents

Développer les méthodes de travail et leur mutualisation par le biais des inter degrés

## MOYENS MOBILISABLES:

Moyens d'enseignements, d'éducation et d'orientation définis annuellement par l'autorité académique.

<u>Structure</u>: le Conseil Pédagogique s'attache à définir les modalités de mise en œuvre dans les classes du socle commun de connaissances et de compétences, les programmes personnalisés de réussite éducative et l'enseignement des langues vivantes. Il prépare, harmonise, régule et rend compte de son activité

Dispositifs de formation : à définir

<u>Accompagnement</u>: l'Inspecteur de l'Education Nationale et les membres du corps des IA-IPR apporteront leur expertise dans la mise en œuvre et l'évaluation des actions prévues. Le collège bénéficie en particulier de l'accompagnement de M. Jean-Michel KOCH, IA-IPR.

La Principale du Collège F. RUSTERHOLTZ L'IA-IPR de l'Education Nationale M. KOCH

L'Inspecteur d'Académie du Haut-Rhin G. PETREAULT